

HÔTEL DE VILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2008
DELIBERATION N° 2008/04/10 1

OBJET : Désignation d'un délégué du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33,

SUR proposition du Maire,

PROCEDE à l'élection d'un délégué du Conseil Municipal au Comité National d'Action Sociale,

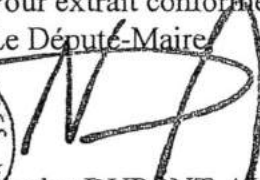
Est élue par 32 voix :

-Mme Marianne SRHIR.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire




Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 11-4-08
et de la publication le 16-4-08
Le Maire,





60, Rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98

